

Comment annuler l'attribution d'un don ?

En tant que gestionnaire, vous avez également la possibilité d'annuler un don qui a été affecté par erreur à l'un de vos collaborateurs.


Rendez-vous dans le bandeau supérieur : **Absences > Don de jours > Gestion > Corriger une attribution**

- [Etape 1](#)
- [Étape 2](#)

Corrigez l'attribution effectuée par erreur à votre collaborateur.

Solde du pot commun avant la régulation : 35 jours

Utilisateur *

 ATGER GABRIELLE

Compteur à débiter *

DON 2024 (9 jours)

Nombre de jour(s) régulé(s) *

Commentaire *

Solde du pot commun après la régulation : 35 jours

 Valider

[← Retour à la page précédente](#)

1. Sélectionnez le compteur à débiter
2. Indiquez le nombre de jours à retirer



Le commentaire est obligatoire à cette action.



Le nombre de jours débité sera recredité sur le pot commun.

Vous visualisez un résumé de votre action avec les différents éléments apportés (jours retirés, commentaire,...).

Régulation n°40 Validée Absences > Don de jours > Gestion > Corriger une attribution

DÉTAIL DE LA DEMANDE

Compteur à débiter DON 2024	Nombre de jour(s) régulé(s) 5 jours
--------------------------------	--

 **GABRIELLE ATGER**
Direction de la comptabilité

HISTORIQUE

Date	Nature	Commentaire	Effectué par
16/05/2024 15:09	Demande validée	Erreur	Catherine COUTAZ

Ce sujet pourrait vous intéresser :

[Comment attribuer des jours à un bénéficiaire ?](#)

From:
<https://manuel.ohris.info/> - **Documentation oHRis**

Permanent link:
https://manuel.ohris.info/doku.php/module_conges:gestionnaire_annuler_un_don

Last update: **2024/05/22 14:45**

